



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2019

**OBJET : GARANTIE D'EMPRUNT POUR LE COMITÉ DE BASSIN D'EMPLOI DU SEIGNANX –
AVENANT AU CONTRAT DE PRÊT**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPAGE, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPAGE, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, Mme BAULON, M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, Mme PICAT, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, M. SAUBIETTE, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme MONTAUCET, M. ROBLES, M. POULAERT

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

M. AJA	procuration à	M. SAUBIETTE
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. GONZALES
Mme BISBAU	procuration à	Mme MONTAUCET
Mme FAURE	procuration à	M. ROBLES

ABSENT EXCUSÉ

M. HERVELIN

ABSENTS :

Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de pouvoirs: 4

Nombre de votants : 30



2019-12-131-DGS - GARANTIE D'EMPRUNT POUR LE COMITE DE BASSIN D'EMPLOI DU SEIGNANX - AVENANT AU CONTRAT DE PRÊT

M. le Maire expose,

Dans le cadre du projet de construction du Pôle de Coopération Économique Sociale et Environnementale mené par le Comité de Bassin d'Emploi (CBE) du Seignanx, ce dernier avait contracté un emprunt auprès de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes. La Commune avait accordé une garantie d'emprunt à hauteur de 25 % du montant total de la somme empruntée.

A la suite d'une renégociation des conditions du prêt par le CBE du Seignanx auprès de la Caisse d'Épargne, un avenant au contrat de crédit a été établi afin que chaque partie prenante (emprunteur et cautions) accepte ces nouvelles conditions.

M. le Maire étant habilité à signer cet avenant en sa qualité de Président du CBE du Seignanx, il convient d'autoriser Mme Nogaro à signer le document pour le compte de la Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu la garantie d'emprunt accordée au Comité de Bassin d'Emploi du Seignanx,

Considérant l'avenant proposé par la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes suite à la renégociation du prêt initial,

DELIBERE

AUTORISE Mme Isabelle NOGARO, Maire adjointe, à signer l'avenant au contrat de prêt entre le Comité de Bassin d'Emploi du Seignanx et la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes pour lequel la Commune s'est portée caution.

Votants : 29

Votes exprimés: 29

Pour: 29

M. le Maire ne prenant pas part au vote

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme
Tarnos, le 20 décembre 2019

Le Maire

